

## RAPPORT de minorité

### Au Conseil communal de Bullet

De la Commission des finances chargée d'examiner le préavis n° 34/2020

« Soutien en faveur de la Société Coopérative des Remontées Mécaniques du Balcon du Jura (SCRMBJV) »

**Rapporteur :** Olivier Chablaix

**Membres :** Yves-Alain Prévitali, Patrick Aubort, Alexandre Genoud, Louis Thévenaz

**Suppléants :** Marcel Champod, Fanny Tinguely

**Municipaux présents :** Jean-Franco Paillard, Michel Bornoz

Madame la Présidente,  
Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,  
Mesdames, Messieurs, les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le mardi 24 novembre 2020 à 19h00 à l'Hôtel de Ville de Ste-Croix avec la Commission des finances de Ste-Croix, afin d'examiner le préavis susmentionné.

M. Yvan Pahud, Municipal de Ste-Croix, M. Jean-Michel Brandt, boursier communal de Ste-Croix, M. Jean-Franco Paillard, Syndic, ainsi que M. Michel Bornoz, Municipal, étaient présents et ont répondu à toutes nos questions et nous les remercions.

Comme expliqué lors de la séance par M. Jean-Michel Brandt concernant la situation au 31.08.2020, le chiffre d'affaires de la saison 2019-2020 est d'un montant de CHF 329'060.- et les charges de fonctionnement de CHF 521'097.--, ce qui représente un déficit pour la saison 2019-2020 de CHF 192'037.-- sans amortissements.

Il faut relever que les répartitions sont faites en fonction du nombre d'habitant soit 12 % pour la commune de Bullet et 88% pour la Commune de Ste-Croix.

Afin d'éviter de se retrouver dans une situation difficile après quelques années seulement, nous proposons que des contrôles réguliers soient effectués par les communes et plus particulièrement par l'intermédiaire des boursiers. Si toutefois les difficultés venaient à persister un audit externe pourrait-être mandaté à un professionnel de la branche.

Le Conseil demande à être informé sur la situation chaque année, lors de la séance d'automne, et que la Société coopérative des Remontées mécaniques ne manque pas de prendre contact avec les personnes compétentes afin d'assurer le bon fonctionnement de la société.

En ce qui concerne le cautionnement, les commissions ont décidé de refuser l'entrée en matière préconisant que la ligne de crédit octroyée n'offrait pas de bonnes conditions. Nous laissons les municipalités prendre d'autres dispositions.

Après discussion, la commission des finances se rallie aux conclusions municipales sauf sur le point d'accorder une arrière-caution.

### Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

- **D'octroyer** un montant de **CHF 23'040.--** à la Société Coopérative des Remontées Mécaniques du Balcon du Jura (SCRMBJV) en couverture du déficit de l'exercice 2019-2020. Ce montant vient en crédit complémentaire 2020 – compte 170.3656 – subside téléskis ;
- **D'accorder** une garantie de déficit à la SCRMBJV pour les 5 prochaines saisons de **CHF 18'000.--** annuellement ;
- **De prendre acte** que le cautionnement du prêt LIM prévu au préavis 41-2006 sera prolongé jusqu'à fin 2023, date de son remboursement intégral soit 2 annuités de CHF 71'000.-- répartis entre les 2 communes. (Participation de la Commune de Bullet, 2 fois CHF 17'750.-- (25%).

Les montants de la garantie de déficit et du cautionnement entrent dans notre plafond des cautionnements de CHF 750'000.--, préavis 06-2016 approuvé par le Conseil communal du 31 octobre 2016.

**Tous les membres de la commission n'étant pas d'accord, un rapport séparé est établi et signé par Patrick Aubort, Alexandre Genoud et Louis Thévenaz.**

Bullet, le 02 Décembre 2020

Le rapporteur : Olivier Chablaix



Les membres : Yves-Alain Prévitali